



## Compte rendu du Conseil Municipal

### Lundi 31 Mai 2010 - 20 h 00

L'an deux mil dix, le trente et un mai à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Daniel DENIS, Maire.

**Présents :** DENIS Daniel, ANGEE Jean, MAITRALLAIN Patrick, GOUBIN Francis, ALLO Louis, BLANCHET Madeleine, LE NOUVEL Jérôme, LE BORGNE Daniel, TERTRE Fernand, EDY Yvon, LAUBE Lionel, BREHAULT Franck, LEMARCHAND Marie-Thérèse, FAUCILLON Emmanuel, DENEUX Jean, TURBAN Véronique, PASCO Annie, ECOBICHON Isabelle, GUYONY Nathalie, LUCIA Claudine, RABET Laurent

**Absents Excusés :** HIREL Henri (Procuration à Véronique TURBAN), PULUHEN Jacques

Le Conseil Municipal a désigné Jean ANGEE, secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 23                      Présents : 21                      Votants : 22

M. Daniel DENIS, Maire de Plœuc-sur-Lié, ouvre la séance en proposant au vote le compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2010

### Finances et Gestion du Personnel

#### ✓ Avenants aux Marchés de la restructuration du Centre d'Incendie et de Secours

M. Francis GOUBIN, adjoint aux travaux, précise qu'un certains nombres d'avenants doivent être votés pour le marché de la restructuration du centre d'incendie et de secours.

Le récapitulatif des avenants :

| Lot          | Entreprise | Avenant      | Nature   |
|--------------|------------|--------------|--|
| Charpente    | LEMARCHAND | + 4 472,80 € | Chevronnage, Lucarne et Casquette                |
| Menuis. Alu  | MIR. ARMOR | + 510 €      | Habillage chien assis – moins 2 grilles ventil.  |
| Menuis. Int. | LEMARCHAND | -1 062,28 €  | Moins value 5 blocs portes                       |
| Elec/Chauff  | PEI        | + 2 384,19 € | Appareillage + réseau informatique               |
| Plomberie    | GROUPE JM  | + 1 435 €    | Deux points d'eau supp (Local VSAV et Vestiaire) |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide les avenants au marché de la restructuration du Centre d'Incendie et de Secours
- Autorise le maire à signer les avenants ci-dessus désignés

## ✓ **Avenants aux Marchés de la restructuration et l'extension de l'école élémentaire**

La première tranche de la restructuration et l'extension de l'école élémentaire est désormais clause. Les travaux de la deuxième tranche qui concernent la restructuration des locaux existants, ont démarré pendant les vacances scolaires d'avril. S'agissant d'un travail de l'existant, des aménagements au projet initial sont à prévoir. Ces aménagements, concernant essentiellement la dalle et la plate forme, font l'objet de moins values et de plus values qui ont été récapitulées par le maître d'œuvre

Récapitulatif des avenants :

| <b>Lot</b>   | <b>Entreprise</b> | <b>Avenant</b> | <b>Nature</b>                              |
|--------------|-------------------|----------------|--|
| Démolition   | LOCA TP           | + 7 800 €      | Rabotage et évacuation complémentaire      |
| Terrassement | PAILLARDON        | + 10 499 €     | Terrassement + Plate Forme Préau           |
| Menuis. Int. | TERTRE LEROUX     | -1 757,22 €    | Tableaux Extensions                        |
| Carrelage    | SARPIC            | + 2 775,08 €   | Résine désolidarisante pour dalle          |
| Chauffage    | CSA               | -17 056,47 €   | Suppr isolation + suppr plancher chauffant |

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Valide les avenants au marché de la restructuration et de l'extension de l'école élémentaire**
- **Autorise le maire à signer les avenants ci-dessus désignés**

## ✓ **Adhésion au Syndicat Mixte e-Mégalis (dématérialisation des actes et des marchés)**

M. Jérôme LE NOUVEL, conseiller municipal, indique que e-mégalis Bretagne est un syndicat mixte de coopération territoriale, animé par les principes de solidarité territoriale, de mutualisation et d'intérêt général, qui propose une plate forme d'administration électronique offrant les services suivants :

- dématérialisation des marchés publics
- transfert des actes au contrôle de légalité
- transfert des flux comptables (HELIOS)
- délivrance de certificat électronique (signature électronique 95,68 € TTC / personne pour 2 ans).

La plateforme e-mégalis favorise également le travail en réseau de ses membres, permettant de répondre aux attentes ou aux besoins de la collectivité via le déploiement de nouveaux services (archivage numérique, parapheur numérique...).

Lors du conseil communautaire du 27 avril dernier, à l'unanimité, l'assemblée intercommunale a décidé de s'acquitter entièrement des frais d'adhésion et d'utilisation de ce service soit :

- subvention au syndicat d'un montant de 1 100 € (cotisation annuelle)
- dématérialisation des marchés pour Centre Armor Puissance 4 et les communes : 400 €
- autres services 320 € (total pour Centre Armor Puissance 4 et communes),

Dans cette optique, seule l'achat des signatures numériques sont à la charge de la commune. Ces signatures permettent à l'autorité territoriale de signer de manière électronique les actes ou marchés, rendant ainsi l'acte ou le marché exécutoire. Pour la commune de Plœuc-sur-Lié, il serait souhaitable d'acquérir deux signatures numériques, soit 95,68 € TTC par clef pour deux ans.

L'adhésion étant communautaire ce sont des élus communautaires qui représenteront le territoire au sein du syndicat. Ainsi M. Joseph LEVEE a été désigné membre titulaire et Jérôme LE NOUVEL, membre suppléant

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Valide l'adhésion au syndicat mixte e-Megalis par l'intermédiaire de la communauté de communes Centre Armor Puissance 4**
- **Accepte l'acquisition de deux signatures numériques**
- **Autorise le maire à signer toute pièce nécessaire à l'adhésion au syndicat mixte**

## **Environnement, Urbanisme, Patrimoine, et Parc Matériel Services**

- ✓ **Aménagement du site de Camet : Renforcement de la Digue et création d'un sentier accessible aux personnes à mobilité réduite**

M. Patrick Maitrallain, Adjoint à l'Urbanisme et à l'Environnement, présente le projet d'aménagement du site de Camet. Il s'agit de la création d'un sentier naturel, accessible aux personnes à mobilité réduite, à proximité immédiate de l'agglomération, dans une démarche de développement durable car le lot n°2 (renforcement d'une digue et création d'une passerelle) est le support d'un marché d'insertion sociale et professionnelle.

Le montage de ce dossier se fait en concertation avec l'association des Paralysés de France ainsi que la Maison de l'Emploi du Pays de Saint Briec pour la partie insertion.

Les avantages de l'utilisation de la clause d'insertion :

- Respect d'un aspect du développement durable
- Niveaux de subventionnement accrus (Conseil Général / Région)
- Respect pour l'année 2010 de l'obligation d'emploi de public fragile par les collectivités locales (FIPH)

Lot n°1

Il s'agit de la création de 1050 mètres linéaires de chemin principalement en fond de vallée et autour d'un étang. L'assise devra répondre aux normes permettant l'accessibilité aux fauteuils roulants : d'une largeur finie de 1,60 mètres minimum elle devra être ferme et roulante, avec une pente la plus faible possible et ne devant pas excéder 4%, sans dévers ni ressauts.

Les prestations comprennent :

- Ouverture du cheminement du fond de vallée
- Restauration paysagère du fond de vallée
- Réalisation de deux places de parking de 3,5 m de large de niveau et sans dévers (décapage, fond de forme, empierrement, sablage, compactage).
- Terrassement et décaissement du chemin d'accès au fond de vallée sur 200 ml
- Réalisation de l'assise du chemin d'accès sur 200 ml
- Réalisation de l'assise d'une boucle de 850 ml
- Empierrement des 1050 ml de cheminement

Lot n°2

### Renforcement de la digue de l'étang

L'étang communal de Camet constitue le point de départ du projet de cheminement. Dans un souci d'améliorer l'attractivité de cet espace peu exploité, méconnu de la population et difficilement accessible, la municipalité et la commission de l'environnement a entamé une réflexion globale afin que cet étang et ses accès soient des lieux agréables et naturels, à proximité immédiate du bourg. Il est donc important de ne pas exclure les travaux d'aménagement de l'étang dans le programme de travaux, principalement le renforcement de la digue. Il s'agira dans un premier temps de nettoyer les abords de l'étang sur 100 ml.

Il s'agira ensuite de réaliser les travaux de renforcement de la digue :

- Battage d'une ligne de pieux sur 100 mètres de berge (2.20 mètres avec un diamètre de 10 à 15 cm) pour reconstituer la nouvelle berge. Les pieux seront espacés chacun d'un mètre.
- Pose de rondins horizontaux en appui sur les pieux battus sur un mètre de hauteur, soit 400 mètres de rondins
- Régalage de terre végétale et des matériaux fournis
- Ensemencement
- Fourniture et pose d'un géotextile coco biodégradable.

### Passerelle pour le franchissement du vallon

Le franchissement d'un vallon est indispensable afin d'assurer la continuité du circuit. Une passerelle sera ainsi réalisée. Il s'agit de la fourniture et de la pose d'une passerelle posée sur sept portiques battus dans le sol mécaniquement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Valide le projet de réaménagement de l'étang de Camet et son cheminement d'accès (PMR)**
- **Autorise le maire à signer toute pièce nécessaire au lancement de l'appel d'offres**
- **Autorise le maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor, de Leader et du Conseil Régional (EcoFAUR)**

### **✓ Mise à Disposition des Terrains de la Zone Artisanale**

M. Patrick Maitrallain, Adjoint à l'Urbanisme et à l'Environnement, transmet la position de la commission urbanisme et environnement de mettre à disposition les terres communales de la Zone Artisanale à M. GAUTHIER, avec convention stipulant l'abandon de la jouissance de la terre si installation d'une nouvelle entreprise sur les terrains de la Zone Artisanale. Ces terres étaient jusqu'à présent exploitées par M. Alain DORE qui a fait valoir ses droits à la retraite. M. GAUTHIER est le seul candidat à la reprise

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Accepte la mise à disposition des terrains communaux de la zone artisanale à M. GAUTHIER pour ses activités agricoles**
- **Demande que M. GAUTHIER s'engage à abandonner le travail des terres concernées en cas d'installation ou d'extension d'entreprise artisanale ou commerciale**

### ✓ **Remise en état des chemins ou des bas-côtés des routes**

M. Patrick MAITRALLAIN, Adjoint à l'Urbanisme et à l'Environnement, constate que certains agriculteurs et particuliers, dans le cadre de leurs travaux agricoles ou de terrassement, dépassent leurs limites de propriétés et travaillent une partie des chemins d'exploitations ou bien les douves des voies communales. Jusqu'à présent, les services techniques procédaient aux travaux de remise en état sans que les personnes concernées participent aux frais de remise en état.

Proposition que cette remise en état soit désormais à la charge des personnes concernées après qu'une mise en demeure demandant d'effectuer les travaux dans un délai donné soit adressée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Valide la proposition de la commission urbanisme et environnement de mettre les travaux de remise en état des chemins ou des bas côtés de la route, à la charge des agriculteurs ou des particuliers, lorsqu'il y a violation des limites de propriété.**

### ✓ **Résidence des Ormes – Projet d'Aménagement**

Le cabinet Nicolas&Associés a réalisé l'esquisse du futur lotissement communal « Résidence des Ormes ». Esquisse que vous trouverez en annexe.

Le futur lotissement se trouvant à proximité immédiate de la cité du sapin vert, le projet a été présenté aux riverains. Après échanges et réflexions, en présence de M. David NICOLAS, géomètre expert, il s'avère qu'un réaménagement des voies et trottoirs de l'actuelle cité du sapin vert doit être envisagée. Ce réaménagement permettrait de fluidifier le trafic et de gérer efficacement le stationnement.

Le cabinet Nicolas&Associés a fait une proposition d'avenant au contrat d'aménagement et de maîtrise d'œuvre, prenant en compte la cité du sapin vert (topographie incluse). Proposition : + 6 200 € HT soit 7 415,20 € TTC

M. Daniel DENIS, Maire, indique que le projet sera rediscuté en commission lorsque le bureau d'études aura transmis son projet d'aménagement de l'actuelle cité du sapin vert.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Valide l'Avant Projet d'Aménagement Définitif de la future résidence des Ormes**
- **Valide la proposition du cabinet Nicolas&Associés d'aménagement de l'actuelle cité du sapin vert pour un montant de 6 200 euros HT**
- **Autorise le maire à signer toute pièce nécessaire à l'avenant du contrat d'aménagement et de maîtrise d'œuvre**

## Travaux

### ✓ Avant Projet Définitif (APD) – Salle de l'étoile

Lors de sa séance du 29 mars dernier, le conseil municipal validait l'accord intervenu entre la municipalité et les gérants de l'Hôtel du Commerce, M. et Mme PINNA, concernant la rénovation de la salle de l'étoile.

M. Paul GUILLEMINOT, architecte en charge du projet, a retravaillé son projet, en concertation avec la commission des travaux.

Le projet :

- Destruction de l'actuelle cuisine ainsi que des sanitaires
- Reconstruction d'un bloc comprenant :
  - ✓ Un office de dressage des plats
  - ✓ Une plonge
  - ✓ Des sanitaires accessibles PMR
- Rénovation de la salle de restaurant
  - ✓ Electricité et chauffage
  - ✓ Ouvertures et isolation
  - ✓ Murs et Plafonds
  - ✓ Accessibilité PMR
- Maintien de la salle annexe en espace de stockage

Les trois premiers points font l'objet d'une tranche ferme et le 4<sup>ème</sup> point fait l'objet d'une tranche conditionnelle selon le résultat de l'appel d'offres

Estimatifs de l'architecte :

- ✓ Tranche ferme : 259 985,80 € HT
- ✓ Tranche Conditionnelle : 45 700 € HT

Calendrier proposé par l'architecte

- ✚ **Réalisation du Document de Consultation des Entreprises** : Juin 2010
- ✚ **Lancement des Appels d'Offres** : 05 juillet 2010
- ✚ **Date limite de remise des offres** : 8 septembre 2010, à 17h00
- ✚ **Commission d'Appel d'Offres** : 9 septembre 2010, à 16h30
- ✚ **Validation appels d'offres par le Conseil Municipal** : 20 septembre 2010, à 20h00
- ✚ **Signature des marchés** : 1<sup>er</sup> octobre 2010
- ✚ **Démarrage des travaux** : 2 novembre 2010
- ✚ **Réception des travaux** : 15 mars 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention

- Valide l'Avant Projet Définitif relatif à la rénovation de la salle de l'étoile
- Autorise le maire à signer toute pièce nécessaire au lancement des appels d'offres

### ✓ Validation Appel d'Offres – Programme de Voirie 2010

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 mai dernier afin de procéder à l'ouverture des plis du programme de voirie 2010.

Le marché était constitué d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle. Pour mémoire, 140 000 € sont inscrits au budget primitif 2010 au titre du programme de voirie.

|                        | <b>SCREG</b>        |
|------------------------|---------------------|
| Tranche Ferme          | 96 101,68 €         |
| Tranche Conditionnelle | 9 842,72 €          |
| <b>Total HT</b>        | <b>105 944,40 €</b> |
| <b>Total TTC</b>       | <b>126 709,50 €</b> |

Il y a eu cinq offres qui ont toutes été déclarées conforme. La SGREG s'avère être la moins disante pour réaliser les 4,5 kms de route du programme de voirie 2010

M. Daniel DENIS, Maire, indique qu'une consultation va être lancée afin de réaliser une couche de roulement pour la rue d'Hervelin qui a été dégradée suite à l'hiver rigoureux 2009 / 2010

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- Valide les résultats de l'appel d'offres
- Autorise le maire à signer toute pièce relative au marché avec l'entreprise SGREG
- Valide la consultation pour la réalisation d'une couche de roulement sur la rue d'Hervelin

### ✓ Consultation Démolition Ancienne Station d'Eau Potable de la Maladrerie

Afin de sécuriser au mieux l'ancienne station de production en eaux de la maladrerie, il a été décidé d'inscrire au budget 2010 de l'eau, la destruction de cet équipement.

Une consultation a été effectuée auprès de trois entreprises et c'est l'entreprise LocaTP qui est la moins disante, pour un montant de 5 800 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- Valide le résultat de la consultation, à condition que l'entreprise LOCATP finisse de réaliser ses prestations dans le cadre de la restructuration et de l'extension de l'école élémentaire
- Autorise le maire à signer toute pièce relative à la contractualisation avec l'entreprise LOCATP

### ✓ Lotissement de la Porte Hugues – Dénomination des Voies de Circulation

Les premières maisons du lotissement de la Porte Hugues sont désormais achevées. Afin que les nouveaux habitants fassent leurs démarches administratives, il s'avère nécessaire de procéder à la dénomination de la voie intérieure du lotissement.

Proposition : rue de la Porte Hugues

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- Valide la proposition de dénommer la rue du lotissement de la Porte Hugues « Rue de la Porte Hugues »

## Animation

### ✓ **Présentation de l'exposition estivale « Eugène Gouedard »**

M. Louis ALLO, adjoint à l'Animation, présente l'exposition Eugène Gouedard qui est organisée conjointement par la commune de Ploeuc-sur-Lié et par la communauté de communes Centre Armor Puissance 4. Elle aura lieu du 13 juillet au 21 août, dans la maison communale place des fontaines (ancien point I).

Une convention a été signée avec Mme Catherine GOUEDARD pour la mise à disposition du matériel dans le cadre de cette exposition. La commission animation a assuré le transfert du matériel et son installation dans le local d'exposition.

Un jeune a été recruté par la communauté de communes pour assurer l'ouverture de l'exposition :

- Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi de 14h00 à 19h00
- Jeudi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Un programme d'animation va être également proposé :

- Jeudi 22 juillet, 20h : soirée contes
- Jeudi 29 juillet, 20h : fest noz
- Jeudi 12 août, 20h : soirée contes en gallo
- Jeudi 19 août, 20h : danse bretonne
- Jeudis 15 juillet, 5 août et 19 août, à 10h30 : fabrication et dégustation de beurre

M. Louis ALLO indique également aux élus du Conseil Municipal que la fête de la musique 2010 aura lieu le 21 juin 2010, à Ploeuc-sur-Lié, sur la place Louis Morel. Dans le cadre de cette animation organisée par le service culturel de Centre Armor Puissance 4, les élus municipaux seront sollicités pour aider à l'organisation

## Affaires Diverses

### ✓ **Contrat de Territoire**

Le Conseil Général a mis en œuvre, courant 2009, une nouvelle politique territoriale s'appuyant principalement sur les Contrats de Territoires que les communes et communautés d'agglomérations et de communes sont invitées à élaborer avec le Conseil Général.

Sur la base d'une liste de 23 politiques, désormais contractualisées, les communautés et les communes établissent de façon autonome leur programmation en choisissant et hiérarchisant les opérations qu'elles souhaitent programmer sur la durée du Contrat.

Le Conseil Général des Côtes d'Armor a alloué une enveloppe de 862 953 € au territoire de la Communauté de Communes Centre Armor Puissance 4. Le document synthétique reprenant la répartition de l'enveloppe se trouve annexé au dossier de conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Valide le contenu du contrat de territoire 2010 – 2015**
- **Autorise le maire de signer toute pièce et tout acte nécessaire à la validation de ce contrat**

### ✓ **Résidence pour Personnes Agées – La Porte Hugues**

L'appel d'offres pour la réalisation des huit logements accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, dont Côtes d'Armor Habitat est maître d'ouvrage, va être publié le 1<sup>er</sup> juin. Les offres doivent parvenir avant le 8 juillet 2010 à Côtes d'Armor Habitat. Les travaux, d'une durée de huit mois, doivent débiter au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010.

### ✓ **Déviations poids lourd du centre bourg et sécurisation des accès aux écoles publiques**

Dans le cadre des relations régulières que la municipalité, les services municipaux et les services du conseil général des Côtes d'Armor, entretiennent, divers dossiers sont ou vont en être concrétisés

Ainsi, l'Agence Technique Départementale de Lamballe a fait plusieurs préconisations validées que la municipalité :

- **Déviations du Centre Bourg pour les poids lourds** : La réglementation des déviations poids lourds a changé. Ainsi, seule une signalisation spécifique est nécessaire pour Ploëuc. Le Conseil général propose d'acquiescer les panneaux nécessaires par leur intermédiaire, permettant ainsi de bénéficier de tarifs préférentiels. De plus, l'installation de la nouvelle signalétique serait effectuée par les services du Conseil Général des Côtes d'Armor
- **Sécurisation des traversées piétonnes au droit de la halte garderie (RD44)** : Le conseil général indique que l'entrée des deux écoles se situe au niveau du parking du collège dont l'accès est sécurisé. Mais, afin de garantir une sécurité accrue le long du RD44, un marquage au sol spécifique a été réalisé autour du passage pour piétons. Cette utilisation de couleurs vives indique un danger aux automobilistes qui réduisent ainsi leur vitesse

### ✓ **Visite des Quartiers – 12 juin 2010**

Afin de poursuivre la visite des quartiers, il est proposé une nouvelle matinée adressée à l'ensemble des élus du conseil municipal, qui aura lieu le samedi 12 juin 2010. Cette matinée s'achèvera par la porte ouverte de l'école maternelle.

### ✓ **Réunion Agence du Développement Economique**

Une réunion de l'Agence de Développement Economique, relative à la présentation de l'étude « Innovation et Recherches » par M. Claude SAUNIER, aura lieu le mardi 8 juin prochain à 18h30, à la salle des fêtes de Plaintel. Elle s'adresse aux élus des conseils municipaux des communautés de communes de Quintin, Moncontour et Centre Armor Puissance 4.

### ✓ **Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie**

M. Emmanuel FAUCILLON présente le projet de création d'une Agence Locale de l'Energie, en concertation avec différentes collectivités locales (Conseil Général, Conseil Régional, Agglo, Communautés de Communes ...) et l'ADEME. L'Agence Locale de l'Energie, créée à l'initiative du Pays de Saint Briec, est en gestation depuis près de deux ans. Lors du conseil communautaire du 27 avril 2010, la communauté de communes a décidé d'adhérer au dispositif.

Proposition de reporter cette question au prochain conseil municipal. La première assemblée générale ayant lieu la première semaine de juin, la présentation de la future Agence Locale de l'Energie, ses compétences et son fonctionnement, sera ainsi plus exhaustive.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend acte du report, au prochain Conseil Municipal, de la discussion sur la création de l'Agence Locale de l'Energie
- ✓ **Subvention 2<sup>ème</sup> tranche de travaux – école élémentaire**

M. Daniel DENIS, Maire, indique qu'afin de financer la deuxième tranche de l'école élémentaire, un dossier a été monté pour la Dotation Globale d'Equipement. Au titre de l'année 2010, la préfecture des Côtes d'Armor octroie 161 850 € à la commune de Plœuc-sur-Lié

|                               |                                      |                     |                   |
|-------------------------------|--------------------------------------|---------------------|-------------------|
| <b>1ere tranche - Prix HT</b> |                                      | <b>889 258,72 €</b> | <b>poucentage</b> |
| Etat (DGE)                    |                                      | 177 851,74 €        | 20%               |
| Conseil Général               |                                      | 155 000,00 €        | 17%               |
| Conseil Régional (EcoFAUR)    |                                      | 100 000,00 €        | 11%               |
| Réserves Parlementaires       |                                      | 40 000,00 €         | 4%                |
| Autofinancement               |                                      | - €                 | 0%                |
| Emprunt                       | <b>Plan de Financement Estimatif</b> | 416 406,98 €        | 47%               |
| <b>2ème tranche - Prix HT</b> |                                      | <b>462 428,65 €</b> | <b>poucentage</b> |
| Etat (DGE)                    |                                      | 161 850,00 €        | 35%               |
| Autofinancement               | <b>Plan de Financement Estimatif</b> | - €                 | 0%                |
| Emprunt                       |                                      | 300 578,65 €        | 65%               |

|   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>Total TTC du Programme</b>                   | <b>1 759 141,09 €</b> |
| Subventions                                     | 634 701,74 €          |
| <b>Total TTC du Programme après Subventions</b> | <b>1 124 439,35 €</b> |
| Pour Info FCTVA (estimé)                        | 223 914,00 €          |
| <b>Cout de Revient Total pour la commune</b>    | <b>900 525,35 €</b>   |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend acte du plan de financement de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche de la restructuration et de l'extension de l'école élémentaire
- ✓ **Défibrillateur**

Le défibrillateur est en service depuis le début du mois d'avril. Il est localisé à l'arrière de la mairie (en face de Groupama) et est indiqué avec une signalisation spécifique.

Lors de la réception du matériel, une démonstration sera effectuée par les sapeurs pompiers de Plœuc-sur-Lié, la date restant à être déterminée.

## ✓ Signalétique

La commission urbanisme et environnement, chargée de la signalétique, a entériné l'installation de panneaux bi mats :

- Signalisation de la résidence des Chênes, de la cité du sapin verts, de la future résidence des ormes, à partir de la rue de Montifault ainsi qu'à partir de la rue de la Gare
- Signalisation des équipements publics du secteur du pont Goury, à partir de l'intersection entre la rue des écoles et la rue du Pont Goury

Une signalétique spécifique doit également être étudiée afin de localiser les nouveaux bureaux communautaires, rue de l'église.

## ✓ Déstockage Garage Rault

Est stocké actuellement au sein de l'ancien Garage Rault, un amas de vieux matériel et de vieux mobilier communal, ainsi que le mobilier de deux anciennes successions. Une partie de ce matériel et mobilier n'a plus d'utilité et il serait souhaitable d'organiser une vente comme beaucoup de communes le font.

Pour les successions qui n'ont pas été réclamées, après information auprès de l'étude notariale de Plœuc-sur-Lié, selon le code civil « tout les biens meubles non réclamés au bout d'un un et un jour appartiennent au propriétaire des locaux où ils sont stockés ». Ce mobilier peut donc être vendu par la commune.

Proposition d'organiser cette vente le 26 juin 2010 en matinée

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Valide la proposition d'organiser un déstockage du mobilier inutilisé stocké au sein de l'ancien garage Rault**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EXPIRE LA SEANCE EST LEVEE A 22H30**